



COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de MAMOUDZOU
BP 106 - ZI Kawéni
97600 MAMOUDZOU

Permanence téléphonique et accueil du public les mardis de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30
(Renseignement et dépôt des requêtes)
☎ 02.69.61.11.15

REQUÊTE

DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

(Formulaire + pièces à déposer en 2 exemplaires)

Vous souhaitez obtenir la fixation ou la modification des conditions d'exercice de l'autorité parentale, du droit de visite et d'hébergement, de la pension alimentaire ou de la résidence habituelle de vos enfants.

Ce formulaire ne peut pas être utilisé pour demander le divorce ou la séparation de corps pour cela vous devez vous rendre chez un avocat.

De même, les grands-parents qui souhaitent obtenir la fixation d'un droit de visite et d'hébergement doivent recourir aux services d'un avocat.

RENSEIGNEMENT SUR LE PARENT DEMANDEUR

NOM (en majuscule) : Epouse :
Prénom(s) : N° de téléphone :
Date et lieu de naissance / Nationalité :
Profession : Mail :@.....
Adresse complète :
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENT SUR LE PARENT DEFENDEUR (OBLIGATOIRE)

NOM (en majuscule) : Epouse :
Prénom(s) : N° de téléphone :
Date et lieu de naissance / Nationalité :
Profession : Mail :@.....
Adresse complète :
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENT SUR LE OU LES ENFANTS

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance

VOTRE SITUATION

Etes-vous divorcé(e) d'avec l'autre parent ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer la date de la décision de divorce : / /
et le tribunal qui l'a rendue :

Si vous n'êtes pas divorcé(e) de l'autre parent, veuillez indiquer éventuellement la date de votre séparation : / /

Une décision de justice a-t-elle déjà été rendue concernant vos enfants ? ☐ Oui ☐ Non

- Par le juge aux affaires familiales : ☐ Oui ☐ Non
À quelle date : Dans quel tribunal :
- Par le juge des enfants : ☐ Oui ☐ Non
À quelle date : Dans quel tribunal :
- Autre cas, veuillez préciser :
.....

Souhaitez-vous bénéficier des services d'un interprète ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser la langue :

VOS DEMANDES (Cocher les cases correspondances)

1. Autorité parentale

- ☐ Partage avec l'autre parent
- ☐ Exercice exclusif par vous-même

2. Résidence habituelle des enfants

- ☐ Avec vous
- ☐ Alternée
- ☐ Avec l'autre parent

3. Droit de visite et d'hébergement

- ☐ Etablissement (1^{ère} demande)
- ☐ Suspension
- ☐ Suppression
- ☐ Modification

4. Pension alimentaire (à chiffrer impérativement)

- ☐ Etablissement
- ☐ Modification (suppression, diminution, augmentation : sous réserve de justifier d'un élément nouveau depuis la précédente décision).

Montant demandé : euros par enfant et par mois

5. Injonction de fournir des documents concernant un enfant

Document demandé :

NOM et prénom de l'enfant concerné :

6. Autre demande : (préciser).....
.....
.....
.....

MOTIFS DE LA DEMANDE (Dans tous les cas, veuillez exposer les motifs qui justifient votre demande)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TENTATIVE DE RESOLUTION AMIABLE DU LITIGE

- ☐ J'ai entrepris des démarches en vue de parvenir à une résolution amiable du litige :
- j'ai adressé(s) un courrier à l'autre partie en vue d'un accord
 - j'ai eu recours à un médiateur familial
 - autre : (précisez)
- ☐ Je n'ai pas entrepris de démarches en vue de parvenir à une résolution amiable du litige et je vous indique le motif :
-
-
-

Dans ce cas je suis informé que le juge pourra me proposer une mesure de médiation.

VOTRE CONSENTEMENT CONCERNANT LA TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES AVIS ADRESSES PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL

J'accepte que les avis utiles à la présente procédure me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante :

.....@.....

Je suis informé que mon consentement **peut être révoqué à tout moment** par déclaration orale au greffe de la juridiction saisie ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au même service.

J'ai bien noté qu'en cas de demande de révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, ma révocation prendra effet à compter de la réception du courrier par le greffe.

J'ai bien noté que je dois signaler au service saisi de mon affaire tout changement d'adresse de messagerie.

J'ai bien noté que je dois signaler au même service toute circonstance ne me permettant pas de consulter ma boîte mail de manière durable. Dans ce cas, **je sais qu'il m'est recommandé de révoquer mon consentement.**

Article 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction.

*Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. **Ce consentement peut être révoqué à tout moment.****

* En cas de demande de révocation, vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire de « Consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe » dans l'onglet droit et démarche formulaire pour les particuliers, action en justice (<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/>) ou retirer ce formulaire au greffe de la juridiction que vous avez saisie. Ce formulaire, téléchargé et rempli par vos soins, pourra être déposé au greffe ou adressé au greffe par lettre recommandée avec accusé de réception.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à le

Signature du parent demandeur ou des parents si demande conjointe

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

► Les documents à joindre **obligatoirement** :

1- Actes d'état civil :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant concerné par votre demande ;

2- Décisions de justice : selon le cas :

- Copie du jugement de divorce ou de séparation de corps ;
- Copie de toute autre décision de justice (jugement ou ordonnance du tribunal, du juge aux affaires familiales ou du juge des enfants) ayant un lien avec votre situation familiale ou l'objet de votre demande ;

3- Copie de votre pièce d'identité

- Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou récépissé, ...

► Les documents à joindre **en fonction de votre demande** :

- Justificatif de votre domicile (de moins de 3 mois) ;
 - Si vous avez une adresse personnelle : quittance de loyer, facture électricité... ;
 - Si vous utilisez l'adresse d'une autre personne : une attestation d'hébergement, une facture d'électricité ou d'eau de la personne, la photocopie de sa pièce d'identité ou passeport ou séjour ;
- Copie de votre dernier avis d'imposition ;
- Copie de votre dernière déclaration de revenus ;
- Copie de vos trois derniers bulletins de salaires ;
- Copie des justificatifs des prestations sociales que vous percevez ;
- Copie de tout document justifiant les changements dans votre situation qui vous amènent à faire une demande au juge ;
- Copie de tout document concernant votre budget ;
- Tout justificatif de vos charges et de vos ressources (relevé bancaire, factures...) ;
- Attestation d'un tiers
- Autres